



SIARP - Des chantiers sous Charte Agence de l'Eau

Présentation : Didier Moers

Date : 1^{er} décembre 2016 – salon Pollutec Lyon



SIARP

Sommaire

1. Présentation du SIARP et gestion patrimoniale
2. La charte dans la conception des projets
3. La charte dans la mise en œuvre des travaux
4. Les opérations préalables à la réception

Présentation sommaire du SIARP

Le SIARP (Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Pontoise, www.siarp.fr) gère, en régie directe :

- 750 kms de réseau de collecte d'eaux usées,
- 90 postes de refoulement,
- des bassins de stockage,....

Il est composé de 24 communes du Val d'Oise (95) (\approx 210 000 hab.).

Il assure la maîtrise d'œuvre, en interne, sur la quasi totalité des travaux.

Le SIARP a signé la Charte Qualité en décembre 2007 → Volonté forte du Président et des élus du SIARP.



La gestion patrimoniale en amont des projets

Diagnosics, auscultations,... des collecteurs, ouvrages :

- Le SIARP a inspecté environ 90 % de son réseau,
- Un Programme Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.) est élaboré pour 3 ans,
- La hiérarchisation des travaux est élaboré par une analyse multicritères (carrières, fortes circulations, eau de nappe,....)
- Tous les travaux sont réalisés sous Charte (chemisage continu, fonçage, remplacement, ...).



La conception des projets

Les études préalables :

Elles permettent d'élaborer un cahier des charges adapté et précis, d'avoir une estimation des coûts la plus juste, de limiter les aléas techniques et financiers,...

- **L'étude de l'habitat :**

Relever les inversions de branchements éventuelles,.... Cette prestation est réalisée en interne au SIARP ou déléguée à un prestataire privé.

- **L'étude topographique :**

Caler le projet (TN, Fe, voirie,...), de relever l'encombrement du sous-sol,... Le SIARP a un marché à BC avec un prestataire externe «qualifié ».

- **L'étude géotechnique:**

Connaitre la nature des terrains, d'en déduire la méthodologie de pose, les risques pour les avoisinants,... Le SIARP a un marché à BC avec un prestataire externe «qualifié ».

De la conception des projets au choix de l'entreprise

Elaboration du DCE :

- Le résultat des études préalables permet au SIARP de définir la nature des travaux → élaboration des pièces techniques du DCE

Permet aux entreprises d'élaborer une bonne réponse. **Le DCE faisant référence à la Charte, elle devient donc contractuelle.**

Le choix de l'entreprise :

- Les critères d'analyse des offres permettent d'encadrer au mieux le choix de l'entreprise, ils sont modulables en fonction des contraintes du chantier :
 - Valeur technique (comprenant des sous-critères) = 60 %
 - Prix = 40 %

Pas de surcout sur le montant total d'un chantier sous Charte
(prix correct lors de la remise des offres car études préalables, peu d'avenants,...)

Les travaux

Etablissement de deux Ordres de Service (O.S.) :

1 pour la préparation :

La période de préparation permet :

- De définir l'organisation du chantier (signalisation, sécurité,...) avec les différents partenaires (communes,),
- De communiquer auprès de la population concernée,
- De valider les plannings, PPSPS, plan d'EXE, fiche matériaux,...
- D'établir un constat d'huissier
-

1 pour le démarrage des travaux :

Une préparation bien réalisée = des travaux bien amorcés

- Contrôle des travaux, réunions de chantier,.....



L'ensemble des intervenants du chantier adhère aux principes de la

Charte

Les opérations préalables à la réception

Le contrôle des travaux :

ITV, tests d'étanchéité et de compactage

Réalisés par une entreprise de contrôle accrédité COFRAC (marché à BC).

Contrôle à l'avancement → permet de corriger les éventuelles non conformités rapidement.

Les travaux sont réceptionnés une fois l'ensemble des tests conformes, l'état des lieux réalisé,...

Les tests sont envoyés à l'Agence de l'Eau.

Si des tests n'ont pu être conformes en raison de contraintes particulières, le SIARP joint un rapport en expliquant les raisons.



MERCI DE VOTRE ATTENTION

SIARP

73 rue de Gisors - 95 300 Pontoise
Tél : 01.30.32.74.28 / Fax : 01.31.25.90.27
site internet : www.siarp.fr